

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

**Date de convocation** : 03/07/2024

**Présents** : Mrs DUBOIS, LOCHARD, Mme BIARNAIX, Mrs PÉJOU, GORY, Mmes LORNAC, LABONNE, BLANCHER, Mr TARRADE.

**Absents excusés** : Mme FILIATRE, Mr HERMANN.

**Absents** : Mrs DEFORGE, MACARY, Mmes REIX-PEYTOUR, LEMEINGRE (arrivée à 19h45 séance levée).

Madame DILIATRE Delphine a donné son pouvoir à Mr PÉJOU Sébastien  
Monsieur HERMANN Mathias a donné son pouvoir à Mr LOCHARD Eric-Olivier

Monsieur GORY Roland a été élu secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS, Maire, constate que le quorum est atteint.

---

### 1

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal de la réunion du 26/06/2024 est approuvé à l'unanimité.

### 2

#### **DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE**

##### **DÉCISION n°2024-013 DU 08/07/2024**

**Objet : Réparation Four Unox**

Vu la nécessité de faire réparer le four unox de la Cantine Scolaire suite à des fuites,

Il est procédé à la signature du devis avec Tout pour le Froid 87000 LIMOGES pour un montant HT de 456,00 €.

### 3

#### **Procès verbal de mise à disposition des locaux occupés par l'office de Tourisme Intercommunal Briance Sud Haute Vienne à la Communauté de Commune Briance Sud Haute Vienne**

Dans le cadre de la mise à disposition de l'Office de Tourisme Briance Sud Haute Vienne à la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, Monsieur le Maire rappelle que celle-ci doit être constatée par un procès-Verbal établi contradictoirement entre la Commune et la Communauté de Communes. Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de rédaction du procès-

verbal de mise à disposition et demande au Conseil de l'autoriser à le signer.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'Office de Tourisme à la Communauté de Communes Briançonnais Haute Vienne

4

#### Avis sur un projet de scierie, zone d'activités du Martoulet

Vu l'Arrêté Préfectoral n°DL/BPEUP 2024-53 du 17 juin 2024 portant mise à la consultation du public concernant la demande d'enregistrement du projet de création d'une scierie formulée par la SAS PUY MORY BOIS sur la zone d'activités du Martoulet, Commune de Saint Germain les Belles.

Considérant que la Commune de Magnac-bourg doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public, soit jusqu'au 16 août 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis **FAVORABLE** pour ce projet de création d'une Scierie, zone d'activités du Martoulet, formulé par la SAS PUY MORY BOIS.

Voix POUR : 11                      Voix CONTRE : 0                      Abstention : 0

5

#### Question diverse

Mme LORNAC Corine informe le Conseil que l'association « Au Panier Solidaire » qui occupe actuellement un local à l'espace Briançonnais Breuilh cherche une salle plus adaptée avec un frigo pour accueillir les bénéficiaires des paniers distribués.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 19h45.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.



La secrétaire de séance

GORY Roland.

